



Guide des ressources en culture financière

POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE SOUTIEN
EN MATIÈRE DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE



Nos clientes et clients s'adressent à nous à divers stades de leur cheminement. Nous espérons que ce guide vous fournira quelques conseils et idées pour aider à soutenir leur autonomie économique et leurs sentiments de contrôle financier.

Émancipation économique : les connaissances, les compétences et l'assurance de soi d'un individu requises pour s'occuper de son propre bien-être financier.

Nous visons à fournir des outils aux femmes et à leur famille pour qu'elles puissent se rétablir financièrement, guérir et acquérir la sécurité financière dont elles ont besoin pour demeurer en sécurité.



Préoccupations fréquentes

COMPTES BANCAIRES

- Il est très important que votre cliente ouvre son propre compte bancaire. Si son partenaire a saisi sa carte ou ses cartes de crédit, elle doit les signaler comme ayant été perdues ou volées.
- **Difficultés de paiement? NE** faites **PAS** affaire avec une banque où vous devez de l'argent! Si elle fait affaire avec la banque à laquelle elle doit de l'argent, celle-ci peut saisir la totalité (100 %) des fonds disponibles dans le compte si un paiement est en retard.

Au Canada, vous avez le droit d'ouvrir un compte bancaire dans une banque ou une coopérative de crédit sous réglementation fédérale pourvu que vous puissiez présenter une preuve d'identité appropriée.

VOUS POUVEZ OUVRIR UN COMPTE MÊME SI :

- vous n'avez pas d'emploi
- vous n'avez pas d'argent à déposer immédiatement
- vous avez fait faillite
- vous n'avez pas la citoyenneté canadienne

- **PAS de pièce d'identité avec photo?** CIBC permet à quelqu'un d'ouvrir un compte bancaire moyennant la vérification de l'identité par une cliente ou un client en règle de CIBC. La cliente éventuelle devra également fournir une deuxième source d'identité, soit une pièce d'identité de l'emploi, ou une carte de guichet automatique d'une autre banque.
- Les chèques du gouvernement fédéral peuvent être encaissés à une banque où la bénéficiaire n'a pas de compte. La cliente aura besoin soit d'une pièce d'identité appropriée, soit de la vérification de l'identité par une cliente ou un client en règle de la banque. Le montant du chèque doit être inférieur à 1 500 \$

SAISIE-ARRÊT OU GEL DES COMPTES BANCAIRES

- Les prestations d'Ontario au travail et du POSPH sont à l'abri des créanciers. Cela signifie qu'un créancier ne peut saisir ces montants lorsqu'une cliente accuse un retard dans ses paiements. Si un prêteur les saisit, la cliente doit prendre contact avec la banque et demander que le paiement soit remis dans son compte.
- La saisie-arrêt et le gel des comptes bancaires peuvent être interrompus avec l'aide d'un organisme de conseil en crédit sans but lucratif.





FRAUDE ET RAPPORT DE SOLVABILITÉ

Tout le monde devrait consulter son rapport de solvabilité une fois par année pour détecter d'éventuelles fraudes ou des renseignements inexacts. Vous pouvez obtenir GRATUITEMENT un rapport de solvabilité une fois par année.

Pour Equifax, allez à <https://www.consumer.equifax.ca/personnel/>
et pour Transunion, allez à <https://www.transunion.ca/>

Si vous constatez de la fraude, prenez contact avec les prêteurs et les sociétés effectuant des enquêtes sur la solvabilité.

Des alertes de fraude peuvent être placées auprès de Transunion et Equifax. Il s'agit d'une redevance mensuelle qui empêche quiconque de contracter un crédit à votre nom sans passer par une série de questions et de vérifications de sécurité.

DETTES CONJOINTES

- La cliente devrait téléphoner au créancier et confirmer si la dette est réellement conjointe ou si elle est une utilisatrice autorisée. Les utilisatrices et utilisateurs autorisés sont normalement responsables de la dette.
- Si l'époux ou le partenaire est une utilisatrice ou un utilisateur du compte, la cliente devrait téléphoner à la banque et le faire enlever.
- Le seul moyen de faire enlever son nom d'un compte joint est que le prêteur, la cliente et l'autre codébiteur en conviennent. ***Les accords de divorce et de séparation ne sont pas applicables à cette situation. Même si cela est mentionné dans l'accord, la banque n'est pas tenue d'enlever le codébiteur.***
- Si la banque convient d'enlever la cliente du compte joint, la cliente DOIT obtenir cette décision par écrit et conserver cette lettre dans un endroit sûr pour référence ultérieure, au besoin.
- Si la cliente ne peut pas faire enlever son nom de la dette conjointe, elle devrait prendre contact avec le prêteur et FERMER le compte de sorte que le codébiteur ne puisse continuer d'utiliser le compte et d'augmenter le solde dû.



Difficultés à maintenir les paiements?

Adressez-vous à une conseillère ou à un conseiller en crédit agréé au sein d'un organisme de conseil en crédit sans but lucratif afin de discuter d'options de paiement pour une dette conjointe.

Crédit

BIENS COMMUNS

****Demandez un avis juridique concernant les biens importants tels que le domicile conjugal, les pensions et les placements, etc. Suit une liste d'options à discuter.****

- Vente du domicile conjugal et remboursement du prêt hypothécaire;
- Rachat de la part du copropriétaire; Si la cliente n'a pas les fonds nécessaires, elle devra être approuvée pour le financement;
- Faites en sorte que le copropriétaire achète la part de la cliente; ainsi, la cliente peut rayer son nom du titre.
- Il est important que les paiements hypothécaires soient à jour. Après trois non-paiements hypothécaires, le prêteur peut amorcer les procédures de forclusion.

ÉTABLISSEMENT DU CRÉDIT

Mauvais crédit ou absence de crédit? Commencez par une carte de crédit sécurisée telle que Capital One ou Refresh. Payez un dépôt d'environ 300 \$ et obtenez une limite de crédit de 300 \$.

Faites en sorte qu'une charge mensuelle, comme une facture de téléphone cellulaire, d'Internet ou d'électricité, soit prélevée sur la carte de crédit chaque mois. De cette façon, un paiement régulier est effectué et l'argent est dans le budget pour payer le solde complet.

Si au cours du mois la cliente ne peut pas payer la totalité du solde, elle devrait tenter l'impossible pour maintenir le solde en dessous de **30 %** de la limite disponible. Si le solde excède 30 %, la cliente peut donner l'impression d'avoir des difficultés financières et sa cote de crédit peut diminuer.

Efforcez-vous d'épargner chaque mois. Cela a une grande importance aux yeux du créancier. Se payer en premier. Demandez à ce qu'un montant soit automatiquement prélevé sur son salaire le jour de la paie et versé dans un compte d'épargne.

SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

- Augmente le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, qui vivent au Canada et qui sont bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV).
- Vous devez demander le SRG, puisque l'inscription n'est pas automatique.
- **Téléphonez à l'ARC au 1 800-277-9914 pour plus d'information sur la façon d'en faire la demande.**



IMPÔT SUR LE REVENU ET PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS

- La Prestation fiscale canadienne pour enfants est un paiement mensuel non imposable versé aux familles pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans.
- Le montant mensuel irait à la principale personne responsable de la garde de l'enfant. Ce montant peut être divisé si les parents/tuteurs sont séparés/divorcés.
- Pour calculer combien vous recevrez, allez à cette page Web de l'ARC :
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-aperçu/allocation-canadienne-enfants-comment-calculons-nous-votre-ace.html>
- L'impôt sur le revenu doit être à jour pour les deux parents avant que vous puissiez recevoir la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Si vous êtes séparée et que l'impôt sur le revenu de votre ancien partenaire n'est pas à jour, vous pouvez téléphoner à l'ARC pour discuter du changement de votre état matrimonial.
- En cas de garde conjointe, les deux parties ont un droit égal à la prestation fiscale canadienne pour enfants.

Vous avez besoin de vos relevés d'impôt?

Ouvrez une session ou créez **MON DOSSIER** auprès de l'ARC afin d'accéder à vos feuillets d'impôt des années précédentes.

Vous pouvez également téléphoner à l'ARC au
1-888-863-8662

Les cliniques d'impôt sur le revenu GRATUITES suivantes sont à votre disposition toute l'année pour vous aider à préparer les déclarations de revenus de l'année en cours et des années précédentes.

JEWISH FAMILY SERVICES OTTAWA

Langues : anglais, français, arabe, russe

Clientèle : résidentes et résidents permanents et réfugiées et réfugiés

Préparations des déclarations : années en cours et précédentes

Nom de la personne-ressource principale :

Ella Zabarsky 613) 769-5056
ezabarsky@jfsottawa.com

CENTRE D'EDUCATION FINANCIERE EBO

Langues : anglais, français

Clientèle : public/tout le monde

Préparations des déclarations : années en cours et précédentes

Nom de la personne-ressource principale :

Ange Ningabiye
acningabiye@centre-ebo.com
(613) 746-0400

CLINIQUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU – CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE PINECREST-QUEENSWAY (CSCPQ - PQCHC)

Langues : anglais, français, cantonais, hindi, mandarin, népalais, russe, slovaque, vietnamien

Clientèle : doit résider dans la collectivité locale

Préparations des déclarations : années en cours et précédentes

Nom de la personne-ressource principale : coordonnatrice ou coordonnateur fiscal

Courriel :

incometaxcoordinator@pqchc.com

Où s'adresser pour plus de soutien

Des consultations gratuites sont disponibles auprès d'organismes sans but lucratif, comme *Resolve Credit & Financial Counselling Services*. Évitez les entreprises à but lucratif ou les entreprises de règlement de dettes.

01 | Resolve Credit and Financial Services

<https://resolvecounselling.org/credit-financial-counselling-services/>
1-800-379-5556

Resolve Credit and Financial Counselling est une organisation caritative à but non lucratif qui aide ses clientes et clients depuis 1968 à gérer leur argent et à se libérer de leurs dettes. Une conseillère ou un conseiller en crédit agréé vous offrira une évaluation financière GRATUITE et sans jugement et vous proposera toutes les options possibles pour vous mettre sur la voie de la liberté financière et de l'autonomisation.

Il s'agit des services suivants :

- Allègement de la dette
- encadrement financier **GRATUIT**
- évaluation en ligne **GRATUITE**
- éducation de la consommatrice ou du consommateur **GRATUITE**

Services :

- Vous pouvez clavarder en direct deux fois par jour pour poser des questions juridiques. La réponse n'est pas donnée par une avocate ou un avocat, mais par un personnel compétent.
- Renvois vers des ressources dans la collectivité.
- Justice pas-à-pas — trouvez des conseils juridiques, plus de 600 questions et réponses.
- Parcours guidés – fournissent les formulaires nécessaires aux différents services juridiques et aident à les remplir.
- Avocate ou avocat pro bono pour les personnes dont le revenu est plus élevé, accès à 30 minutes de conseils juridiques.

02 | CLEO

Éducation juridique communautaire pour les communautés à faible revenu et marginalisées.

Fournit des conseils juridiques par des avocates et avocats, ces renseignements sont examinés et révisés à intervalles réguliers pour qu'ils soient à jour.

*This program is funded by the Government of Canada and Women and Gender Equality Canada (WAGE) through the Canadian Women's Foundation.

